



## Commune de PRESINGE

Dans sa séance du **12 juin 2017**, le Conseil municipal de Presinge a pris les décisions suivantes :

### RÉSOLUTION RELATIVE AU PROJET DE CONCEPT DE L'AMÉNAGEMENT CANTONAL 1ERE MISE À JOUR DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL 2030 –

Le Conseil municipal décide par 10 oui, soit à l'unanimité :  
de préavisier **favorablement** le projet de concept de l'aménagement cantonal.

### RÉSOLUTION RELATIVE AU PROJET DE SCHÉMA DIRECTEUR CANTONAL 2030 CONSULTATION DES COMMUNES GENEVOISES

Le Conseil municipal décide par 10 oui, soit à l'unanimité :  
de préavisier **favorablement** le projet de de schéma directeur cantonal 2030,  
*sous réserve des remarques suivantes :*

#### **Espace rural**

##### CO4 Construire une politique du paysage

A l'instar de nos voisins et en collaboration avec eux (Puplinge, Choulex, Vandoeuvres) nous avons entrepris de développer un réseau agro-environnemental commun. Ceci n'apparaît pas sur le schéma proposé.

##### CO6 Préserver et reconstituer les continuités biologiques

Il existe un corridor biologique à hauteur du lieu-dit « Le réservoir » situé entre La Louvière et Cara, le long de la frontière. Il mériterait d'être mentionné comme tel.

### RÉSOLUTION RELATIVE À LA NOMINATION DES OFFICIERS DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR L'ORGANISATION DU CORPS DE LUTTE CONTRE LES SINISTRES DE PRESINGE ET PUPLINGE

Le Conseil municipal décide par 9 oui et 1 abstention :  
de préavisier **favorablement** le projet de de schéma directeur cantonal 2030,

1. de préavisier favorablement les nominations suivantes :

Capitaine : M. Laurent RELLSTAB,  
Premier Lieutenant : M. Marc AEBY  
Lieutenant : M. Tobias LERCH

2. de demander que l'entrée en vigueur de ces nominations intervienne à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

**DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE 290'000.- F POUR LA RÉNOVATION DU PRÉAU DE L'ÉCOLE, AU 4 ROUTE DE LA LOUVIÈRE, PARCELLE COMMUNALE 2606**

Le Conseil municipal décide par 9 oui et 1 non,

1. D'approuver le projet de rénovation du préau de l'école au 4 route de la Louvière, parcelle communale 2606.
2. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit de 290'000.- F afin de permettre l'exécution des travaux.
3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
4. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir ce montant au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous la rubrique 21-331, dès 2019.

**Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Presinge, le mercredi de 10h00 à 12h30, le jeudi de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 11h30.**

Dernier jour du délai référendaire : 31.08.2017

Presinge, le 21 juin 2017

.....